



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 3 AVRIL 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et du 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 6 mars 2025.

Décision N° 14 du 7 mars 2025 : Annule et remplace la décision n° 2025_ST_DEC4 du 3 février 2025 pour laquelle une erreur matérielle a été constatée, faisant apparaître un loyer annuel au lieu d'un loyer mensuel.

Conclusion avec le GRETA POITOU-CHARENTES, représenté par le Chef d'Etablissement Support GRETA PC, M. Frédéric RUCHTI, d'un bail professionnel pour des locaux d'une superficie de 108 m² situés 6 Avenue Pasteur à Saint-Jean d'Angély, à compter du 10 février 2025. Le bail est consenti pour une durée de 6 ans moyennant un loyer mensuel de 675 € à compter du 01 mars 2025. Pour le loyer du mois de février 2025, celui-ci est de 435 €. Le loyer n'est pas assujéti à la TVA. En sus du loyer, le preneur s'acquittera d'une somme de 175 € par mois, à compter du mois de mars 2025, pour l'accès à la fibre dédiée.

Décision N° 15 du 7 mars 2025 : Considérant qu'à la suite de deux études « mobilité durable », la Ville a pour projet de développer ses aménagements cyclables et ainsi contribuer à la transition écologique,
Considérant que l'investissement total nécessaire à la réalisation du projet s'élève à 704 557,50 € HT,
Sollicitation du soutien de l'Etat, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Assiette éligible	Taux assiette	Taux projet	Montant de subvention
Etat (Fonds mobilités actives) (acquis)	430 960,00 €		17,91%	126 185,00 €
Etat Fonds Vert (acquis)	233 000,00 €		16,54%	116 500,00 €
DETR (sollicité)	704 557,50 €		33,57%	236 555,01 €
DSIL (sollicité)	704 557,50 €		11,98%	84 405,99 €
Ville de Saint-Jean-d'Angély			20,00%	140 911,50 €

Décision N° 16 du 10 mars 2025 : Pour diversifier l'offre de la boutique du musée, achat de 10 exemplaires de l'ouvrage « *L'Incroyable Histoire de la géographie, 10 000 ans d'exploration du monde* » de Jean-Robert Pitte, Benoist Simmat et Philippe Bercovici, publié aux Éditions Les Arènes, afin de les proposer à la vente au prix unitaire de 25 €. Mise en vente de 200 badges ronds portant le logo du musée déjà réalisés, qui seront vendus au prix unitaire de 1 €.

Les éléments tarifaires de l'ensemble de la régie de recettes de l'établissement sont ainsi fixés comme suit :

Visite guidée individuelle (sur réservation pour la visite des réserves) :

- 5 € par personne jusqu'à 10 personnes (jusqu'à 5 personnes pour la visite des réserves),
- 2,50 € par personne pour les étudiants, les demandeurs d'emplois, les allocataires de minimas sociaux, les personnels de musée et membres de l'ICOM (Conseil International des Musées), les enseignants sur présentation du Pass éducation, les membres de la Maison des artistes sur présentation de leur carte, les adhérents de l'ADAM et de la Société d'Archéologie de Saint-Jean-d'Angély,
- Gratuité pour les moins de 6 ans.

Visite guidée de groupe et activité de médiation hors-les-murs (sur réservation) :

- 4 € par personne dès 11 personnes,
- 30 € pour les institutions spécialisées, les établissements scolaires et les centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- Gratuité pour les établissements scolaires de Saint-Jean-d'Angély, les établissements scolaires participant au programme Graines d'artistes et PEAC, le Centre de loisirs de Beaufief.

Activité de médiation in situ (sur réservation) :

- 5 € par personne,
- 20 € pour une carte fidélité de 5 activités.

Activité de médiation de la Micro-Folie :

- Gratuité pour toutes les activités excepté les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- 30 € pour les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély.

Boutique :

- Affiche exposition temporaire : 1,50 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix public : 30 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix professionnels : 20 €,
- Affiche Doz format A3 prix public : 15 €,
- Affiche Doz format A3 prix professionnels : 10 €,
- Affiche Première Traversée du Sahara : 5 €,
- Affiches lithographies Alexandre Jacovleff : 5 €,
- Autochenilles miniatures : 20 €,
- Badges logo musée : 1€,
- Carnet d'écriture et de dessin : 8 €,
- Carte postale expéditions Citroën et histoire de la ville, petit format et grand format : 1 €,
- Carte postale Doz prix public : 2,50 €,
- Carte postale Doz prix professionnels : 1,50 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 5 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix professionnels : 4,25 €,
- Coffret Ariane Audouin-Dubreuil, Les Croisières Citroën : 29 €,
- Coffret DVD, Blu-Ray et livre Croisière jaune : 40 €,
- DVD Croisière jaune : 20 €,
- Éventail : 6 €,
- Livre Patrick Avrillas, Louis XIII, un roi de guerre à la conquête du pouvoir : 30 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière des sables : 35,50 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Noire : 39 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Jaune, 100 ans de Citroën : 35 €,
- Livre Gilles Bernard, Le Cognac, une fabuleuse aventure : 9,90 €,

- Livre Gilles Bernard et Michel Guillard, Les paysages du cognac : 45 €,
- Livre Jean-Pierre Bonnin, La vie aventureuse de Charlotte de la Trémoille : 22 €,
- Livre Jean Combes, Petite histoire de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 9,90 €,
- Livre Patricia Crété, Seconde Guerre mondiale, histoire d'une guerre totale : 13,95 €,
- Livre Jean-Robert Pitte, Benoist Simmat et Philippe Bercovici, L'Incroyable Histoire de la géographie : 25 €,
- Livre Olivier Wieviorka, Histoire totale de la Seconde Guerre mondiale » : 29 €,
- Magnet exposition temporaire ou permanente : 4 €,
- Magnet Doz prix public : 4,50 €,
- Magnet Doz prix professionnels : 3 €,
- Marque-page métal : 6 €,
- Porte-clé autochenille : 7 €,
- Tote-bag : 12 €,
- Tote-bag en duo avec le carnet d'écriture et de dessin : 18 €.

Décision N° 17 du 13 mars 2025 : Salle de formation des arts vivants - Considérant que le montant de la demande de subvention, en cours d'instruction auprès de l'Europe est trop élevé pour respecter le taux d'autofinancement de 20 % de la collectivité, modification du plan de financement pour l'ajuster au montant des dépenses réalisées comme suit et réajustement de la demande de subvention auprès de l'Europe :

Financeurs	Montant HT	Taux
Europe – FEDER (en cours d'instruction)	74 345 €	23,30 %
Etat – DETR 2022 (notifié à 45 % du montant éligible de 226 000 €)	101 700 €	31,90 %
Région Nouvelle-Aquitaine (notifié à 20 % du montant éligible de 226 000 €)	45 200 €	14,20 %
Département de la Charente-Maritime (notifié à 15 % du montant éligible de 226 000 €)	33 900 €	10,60 %
Autofinancement Ville de Saint-Jean-d'Angély	63 787 €	20,00 %
Coût HT	318 932 €	100 %

Décision N° 18 du 17 mars 2025 : Vu la décision n° DEC2 du 15 janvier 2025 sollicitant la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine pour une subvention en fonctionnement d'un montant de 4 488 € en vue de la dévégétalisation des Tours de l'Abbaye royale, classées au titre des Monuments Historiques,

Considérant que le taux de soutien en fonctionnement apporté à l'entretien des édifices classés est calculé sur le montant HT et non TTC du montant des travaux,

Sollicitation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 3 740 € pour la dévégétalisation des Tours de l'Abbaye royale, sur un chantier global s'élevant à 9 350 € HT (taux de soutien apporté : 40 %).

Décision N° 19 du 26 mars 2025 : Ecole de musique municipale - Acceptation du don suivant pour intégration au fonds d'instruments et de partitions de l'école municipale de musique :

- une batterie émanant de Monsieur Jean-François FOUCAULT.

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 6 mars 2025.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



**La Secrétaire de séance,
Jocelyne PELETTE**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.